

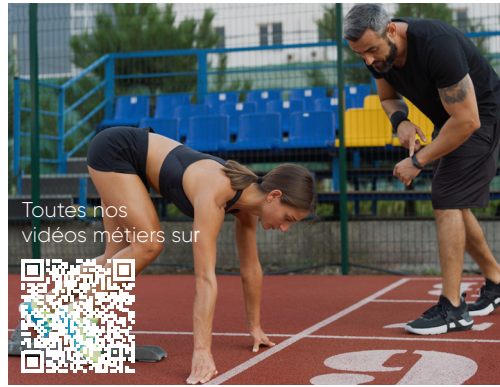
COMPOSANTES DE LA FORMATION

UC 1 : Participation à la définition d'un projet d'entraînement en athlétisme

UC 4 : Conduite des séances d'entraînement des athlètes

UC 3 : Préparation et optimisation de la performance lors des compétitions en athlétisme

UC 4 : Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure



EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Avoir 18 ans au 1er jour de la formation
- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS,...)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme de moins de 3 mois ou une licence FFA en cours de validité
- Présenter une attestation de résultats en compétition du niveau R3 établi par la Fédération Française d'Athlétisme ou une attestation de maîtrise technique correspondant au niveau des performances R1 délivrée par le DTN, selon le barème de performance établis par la Fédération Française d'Athlétisme.

CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site de la FF Athlétisme: www.athle.fr

PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CQP Technicien sportif d'Athlétisme
CONDITIONS D'EXERCICE	Encadrement en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités d'apprentissage, d'entraînement et de perfectionnement jusqu'au niveau national, dans les spécialités de l'option.
LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE	Pour des publics de plus de 14 ans. Dans la limite de 12 pratiquants.